

# BOURSE AUX JOUETS



## Règlement

*Art.1* - L'Association des parents d'élèves « Les Enfants des Sources » organise **du 17 au 18 novembre 2012 sa bourse aux jouets.**

*Art .2* – L'opération se déroule aux lieux, jours et heures suivants :

**Dépôts des jouets** : Samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00 à la maison des Associations et de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes

**Ventes des jouets** : dimanche 18 novembre de 9h00 à 17h00 à la salle des fêtes

**Récupération des chèques et invendus** : samedi 24 novembre de 14h00 à 16h00 à la salle des fêtes.

*Art.3*-L'Association se réserve **20% du prix de vente.**

*Art.4* – Nous n'acceptons que les jouets **PROPRES, COMPLETS, EN BON ETAT, NON DANGEREUX, NON FRAGILES et à UN PRIX RAISONNABLE.**

*Art.5*-Nous ne prenons pas le matériel de puériculture, les sacs de classe, les jouets à batterie **sans la batterie en état de marche**, les journaux, les revues, les cadeaux publicitaires, les copies de CD-K7-de jeux, les poupées et autres objets en porcelaine, les portiques, toboggans, ski, les circuits automobiles...

*Art.6*-Informations concernant le jouet déposé : ne pas coller de prix sur les jouets, indiquer la taille pour les déguisements et les rollers, indiquer l'âge pour les mini-ordinateurs.

*Art.7*-Pour gagner du temps, merci de prévoir le prix de vente de vos jouets, sans coller d'étiquette de prix.

*Art.8*-En aucun cas, L'APE Enfants des Sources **ne peut être tenue pour responsable, après la vente, d'un article incomplet ou défectueux.**

*Art.9*-**Aucun jouet vendu ne sera ni repris ni échangé.**

*Art.10*-Aucun jouet déposé ne pourra être repris avant le samedi 24 novembre 14 heures.

*Art.11*-Les jouets non retirés le **samedi 24 novembre à 16 heures** seront distribués à la garderie des écoles de Touvre.

